Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 12/12/2022
ID : 037-200043065-20221130-2022_81DB_A-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le trente novembre deux mille vingt-deux à seize heures trente au siège de la Communauté de communes à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusés : Madame Jacqueline MOUSSET.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
23/11/2022	En exercice : 16	Présents : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2022-81 du 30 novembre 2022

Enfance jeunesse – Modification du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs communautaires

Madame Blandine BENOIST, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération 2020-05-04 du 03 septembre 2020 portant sur la délégation au bureau du pouvoir de modifier les règlements intérieurs et de fonctionnement des équipements et services publics de la Communauté de communes ;
Vu la commission Enfance/Jeunesse a eu lieu le 27 septembre 2022 ;
Considérant que le nombre de places sur l'ALSH les Mille Potes de Nazelles-Négron a augmenté de 20 places pour passer d'une habilitation de 100 enfants à 120 enfants.
Considérant que le groupe des – 6 ans a augmenté de 8 enfants pour passer de 40 enfants à 48 enfants et le groupe des +6 ans a augmenté de 12 enfants pour passer de 60 enfants à 72 enfants.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la modification du règlement intérieur pour l'augmentation des places de l'ALSH les Mille Potes tel que présenté en annexe de la présente décision.
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la petite enfance et l'enfance jeunesse à signer les documents afférents.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 09/12/2022
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard